



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 FEVRIER 2025

LISTE DES DELIBÉRATIONS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 17 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme SALLET (procuration à M. COLDEFY), Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON, Mme HELBIG, M. ALOY

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 1 : Approbation des procès-verbaux des séances publiques du 16 décembre 2024 et du 20 janvier 2025

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les procès-verbaux des séances publiques du 16 décembre 2024 et du 20 janvier 2025. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025**

Le secrétaire de séance,

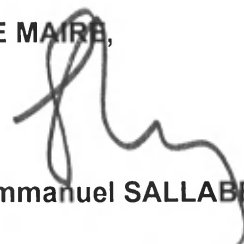
Mathieu COLDEFY



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 17 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON, M. ALOY

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE OU PRESTATAIRE
N° 1 24/12/25	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 04/12/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 18 ^{ème} rang, n° 8 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. DELOBBE – Talence (33)

N° 2 24/12/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 29/12/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 15 ^{ème} Division, 5 ^{ème} rang, n° 10 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme DANGOUMAU – Villeneuve d'Ornon (33)
N° 3 24/12/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 10/11/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 6 ^{ème} rang, n° 4 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme GOUBAND – Talence (33)
N° 4 26/12/24	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 26/12/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 4 ^{ème} Série, n° 43 M d'une superficie totale de 3,00 m ² soit 3,00 x 1,00 m pour la somme de 2 733,00 € (soit 1 822,00 € pour la Ville et 911,00 € pour le CCAS).	Mme CROS – Talence (33)
N° 5 30/12/24	Acquisitions d'équipements de protection individuelle à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33) ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)
N° 6 30/12/24	Acquisition de papiers de reprographie respectueux de l'environnement à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33) ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)
N° 7 30/12/24	Acquisition de produits d'entretien et d'hygiène à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025.	UNION DES GROUPEMENTS

		D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33) ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)
N° 8 30/12/24	Acquisition de produits pétroliers raffinés énergétiques en vrac (sans plomb, gazole, fioul ...) à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33)
N° 9 30/12/24	Acquisition de services de surveillance et de gardiennage à compter du 01/01/2025 au 31/12/2025.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33)
N° 10 30/12/24	<p>Passation de marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables concernant les achats de livres non scolaires, la dépense estimée étant inférieure à 90 000,00 € HT, pour une durée allant du 01/01/2025 au 31/12/2025.</p> <p>Attendu que la Ville, tout en tenant compte de l'impératif de maintien sur le territoire d'un réseau dense de détaillants qui garantit la diversité de la création éditoriale et l'accès du plus grand nombre à cette création, s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choisir une offre pertinente - Ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin - Faire une bonne utilisation des deniers publics 	
N° 11 30/12/24	<p>Acquisition de prestations de maintenance et vérification des équipements de détection d'intrusion pour une durée de 3 ans.</p> <p>Montant révisable de la dépense : 43 837,42 € TTC</p>	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33)
N° 12 30/12/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 28/11/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 19 ^{ème} rang, n° 3 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la	Mme VERGNES – Serres-Castet (64)

	somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	
N° 13 30/12/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 26/01/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 1 ^{er} rang, n° 3 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. DASSIE – Chantepie (35)
N° 14 30/12/24	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 19/11/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 10 ^{ème} rang, n° 10 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. LECLERE – Léognan (33)
N° 15 31/12/24	Passation d'un marché de maintenance des équipements de voirie escamotables (bornes et chaînes) pour une durée ferme allant du 01/01/2025 au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction, une fois un an jusqu'au 31/12/2026. Montant de la dépense annuelle révisable : 1 188,00 € TTC	SARL OPNA – Mérignac (33)
N° 16 02/01/25	Désignation d'un cabinet d'avocats afin de représenter la Ville dans le cadre d'une procédure d'expulsion des occupants sans droit ni titre de l'immeuble municipal situé 179 bis rue Frédéric Sévère à Talence.	Société d'avocat LE BAIL – Bordeaux (33)
N° 17 03/01/25	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 19/12/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 5 ^{ème} rang, n° 4 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme AMILHAC – Talence (33)
N° 18 03/01/25	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 03/01/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 5 ^{ème} rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la	M. BENIHOUD – Talence (33)

	somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	
N° 19 03/01/25	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 28/12/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 2 ^{ème} rang, n° 5 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme CHAGNAUD – Pessac (33)
N° 20 06/01/25	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, pour une valeur de 3 364,92 € du 05/02 au 10/02/2025, dans le cadre de la programmation du spectacle « Viva ! » dont les représentations se tiendront les 06 et 07/02/2025 au Dôme.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)
N° 21 07/01/25	Organisation d'un spectacle de contes marocains le 24/01/2025 au Dôme dans le cadre de la participation des Médiathèques de Talence à la 9 ^{ème} édition des Nuits de la Lecture 2025 sur le thème des patrimoines. Montant de la prestation : 720,00 € TTC	Mme HAMDANE (conteuse) – Paris (75)
N° 22 07/01/25	Passation d'une convention de location de lignes d'eau du Stade nautique Henri Deschamps et tous les avenants subséquents afin de fixer les modalités pratiques et les conditions de sécurité applicables dans l'enceinte de cet équipement.	LIGUE NOUVELLE- AQUITAINE DE SPORT UNIVERSITAIRE – Gradignan (33)
N° 23 08/01/25	Signature d'une convention de partenariat avec l'Ecole Municipale de Musique et de Danse (EMMD) dans le cadre de la programmation d'un projet artistique intitulé « Marcel Proust et les impressionnistes » mêlant la musique, la littérature et la peinture qui se tiendra le 08/02/2025 dans la galerie du musée MusBA et qui donnera lieu à une médiation culturelle d'histoire de l'art offerte aux élèves de l'EMMD.	MUSEE DES BEAUX ARTS (MusBA) – Bordeaux (33)
N° 24 08/01/25	Passation d'un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la réalisation d'analyses bactériologiques et de contrôles sur les eaux et rejets de la cuisine pour une durée	SAS LABORATOIRES BIOFAQ – Mauguio (34)

	<p>allant de la date de notification au 31/12/2025, reconductible tacitement deux fois un an, soit jusqu'au 31/12/2027.</p> <p>Montant maximum annuel : 15 600,00 € TTC</p>	
N° 25 08/01/25	<p>Location de l'auditorium de l'Agora Haut-Carré dans le cadre des représentations du spectacle des artistes enseignants de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse le 28/01/2025.</p> <p>Montant de la dépense : 2 475,00 € TTC</p>	<p>UNIVERSITE DE BORDEAUX – Bordeaux (33)</p>
N° 26 08/01/25	<p>Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 10/01/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8^{ème} Division, 1^{er} rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).</p>	<p>M. DELMAS SAINT HILAIRE – Gradignan (33)</p>
N° 27 08/01/25	<p>Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 10/12/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3^{ème} Division, 19^{ème} rang, n° 5 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).</p>	<p>M. NESPOLI – Bordeaux (33)</p>
N° 28 08/01/25	<p>Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 20/08/2026, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3^{ème} Division, 3^{ème} rang, n° 3 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).</p>	<p>Mme TRONCHE – Mérignac (33)</p>
N° 29 08/01/25	<p>Acceptation de l'indemnité proposée par l'assureur de la Ville pour le sinistre survenu le 25/07/2023 au 30 avenue François Rabelais à Talence et signature de la lettre d'acceptation approuvant le montant de cette indemnité d'un montant de 179 490,94 €.</p>	<p>SMACL ASSURANCES – Niort (79)</p>
N° 30 09/01/25	<p>Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 28/12/2024, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3^{ème} Division, 18^{ème} rang, n° 9 d'une</p>	<p>Mme COCQUEREL – Mérignac (33)</p>

	superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	
N° 31 09/01/25	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 12/01/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 16 ^{ème} rang, n° 10 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. BAYLE - Andernos-les-Bains (33)
N° 32 09/01/25	Délivrance d'une concession pour 15 ans à compter du 06/01/2025, soit une case située au columbarium, emplacement n° 163, pour la somme de 539,00 € (soit 359,33 € pour la Ville et 179,67 € pour le CCAS).	M. MARTIN – Bègles (33)
N° 33 09/01/25	Passation d'un avenant au contrat de cession initial en date du 07/10/2024 afin de prendre en compte le report à la date du 15/04/2025 du spectacle « A plein tubes » de la Journée des seniors au Solarium de Gradignan, qui était prévu initialement le 04/03/2025.	Y'A DE LA JOIE PRODUCTIONS SAS – Pau (64)
N° 34 10/01/25	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation de l'exposition intitulée « Ogres et monstres : créatures imaginées, créatures inventées » qui aura lieu du 18/02 au 26/04/2025 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 7 500,00 € TTC	M. Samuel STENTO – Bouliac (33)
N° 35 10/01/25	Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle « Viva ! » le 06/02/2025 pour le tout public et le 07/02/2025 pour les scolaires, et mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme. Montant des prestations : 3 007,60 € TTC	LA LOQUACE COMPAGNIE – Erce (09)
N° 36 13/01/25	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, pour une valeur de 29 579,21 € du 18/02 au 21/02/2025 dans le cadre de la programmation du spectacle « Mehman » le 20/02/2025 au Dôme.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)

N° 37 15/01/25	Signature d'une convention de prêt de matériel de lumière, pour une valeur de 23 882,31 € du 21/01 au 22/01/2025 dans le cadre de la programmation du concert du Jeune Orchestre d'Harmonie de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse à la salle Haut-Brion.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)
N° 38 15/01/25	Signature d'une convention de prêt de matériel de sonorisation, pour une valeur de 2 424,51 € du 28/01 au 29/01/2025 dans le cadre de la programmation du spectacle des professeurs de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse le 28/01/2025 à l'Agora Haut-Carré.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)
N° 39 23/01/25	Passation d'une convention et avenants subséquents avec différents prestataires chargés d'assurer les ateliers Anim&Vous suivants programmés pour l'année 2025 : - 18 ateliers de danse en ligne Montant de la prestation : 720,00 € TTC - 24 ateliers de zumba Montant de la prestation : 1 680,00 € TTC - 24 ateliers d'energym Montant de la prestation : 960,00 € TTC	ASSOCIATION BORDERLINE DANCER – Talence (33) SOCIETE ESSONO ALLOGO NGUEMA TERENCE – Pessac (33) ASSOCIATION FORME ET BIEN ETRE – Talence (33)
N° 40 15/01/25	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux municipaux, soit l'espace Pagnol situé 65 rue Lamartine à Talence, afin d'y accueillir la Maison de la Petite Enfance, le service Accueil Familial « L'Arbre enchanté » et le Relais Petite Enfance.	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – Talence (33)
N° 41 15/01/25	Organisation d'une soirée jeux, animée par un médiateur, et mise à disposition de jeux durant l'événement prévu le 07/02/2025 à la Médiathèque Castagnéra.	ASSOCIATION LUDILOISIRS – Talence (33)

	Montant de la prestation : 118,00 € comprenant également l'adhésion annuelle 2025	
N° 42 15/01/25	<p>Organisation de trois ateliers Café Langues sur le thème de la pratique des langues étrangères, tout public à partir de 14 ans, les 08/02/2025, 05/04/2025 et 28/06/2025 à la Médiathèque Castagnéra.</p> <p>Ces prestations seront réalisées à titre gracieux, moyennant le paiement par la Ville d'une adhésion annuelle d'un montant de 250,00 € TTC pour 2025.</p>	ASSOCIATION MAISON DE L'EUROPE BORDEAUX-AQUITAINE (MEBA) – Bordeaux (33)
N° 43 16/01/25	<p>Passation d'un marché de location en longue durée d'un autocar sans chauffeur de 55 à 59 places à compter du 01/03/2025 pour une durée globale de 8 mois.</p> <p>Montant de la dépense : 41 232,00 € TTC</p>	CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC – Paris (75)
N° 44 17/01/25	<p>Passation de deux contrats de cession pour les représentations des spectacles (concerts) du duo « Franck et Damien » les 28/03/2025 sur la Place du Colonel Moll et 12/09/2025 sur le parking de l'école Gambetta à l'occasion des soirées Equinoxes.</p> <p>Montant de la prestation : 2 447,60 € TTC pour les deux dates</p>	SOCIETE MAXIMUM TOUR PRODUCTIONS – Arveyres (33)
N° 45 17/01/25	<p>Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle (concert) de l'artiste « Nollie Cab » le 11/04/2025 au bois Bel-Air « La parenthèse de verdure » à l'occasion des soirées Equinoxes.</p> <p>Montant de la prestation : 420,00 € TTC</p>	ASSOCIATION LARTISTES – Bidart (64)
N° 46 20/01/25	<p>Passation d'une convention de mise à disposition de créneau d'utilisation de locaux municipaux (salle du périscolaire de l'école élémentaire Gambetta) du 11/03 au 24/06/2025 inclus afin d'y organiser des répétitions musicales tous les mardis de 20H à 22H45.</p>	ASSOCIATION LES AMIS DE GAMBETT' – Talence (33)
N° 47 20/01/25	<p>Passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour la maintenance des aires de jeux dans le</p>	SARL EXPERT LOISIRS – Gradignan (33)

	<p>cadre du groupement de commandes permanent avec le CCAS de Talence pour une durée ferme allant de la date de notification au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2027.</p> <p>Montant maximum annuel : 72 000 € TTC pour la Ville 12 000 € TTC pour le CCAS</p>	
N° 48 22/01/25	<p>Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'exposition intitulée « Le monde merveilleux des nudibranches » qui aura lieu du 18/03 au 03/05/2025 au Forum des Arts et de la Culture.</p> <p>Montant de la prestation : 250,00 € TTC</p>	M. DONDON – Talence (33)
N° 49 23/01/25	<p>Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 23/01/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 11^{ème} Division, n° 2 d'une superficie totale de 0,36 m² soit 0,60 x 0,60 m pour la somme de 673,00 € (soit 448,33 € pour la Ville et 224,67 € pour le CCAS).</p>	Mme GANDAR – Talence (33)
N° 50 23/01/25	<p>Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation d'un projet pédagogique et musical autour du répertoire du groupe Crawfish Wallet associant les écoles des orchestres à cordes des écoles de musique des villes partenaires. La finalité est un concert sur la grande scène du Rocher de Palmer le 15/02/2025 dont une captation sera réalisée.</p> <p>La prise en charge du coût sera répartie équitablement sur les écoles participantes pour un montant de 666,00 € TTC.</p>	VILLE DE CENON – Cenon (33) VILLE DE FLOIRAC – Floirac (33) VILLE DE PESSAC – Pessac (33) ASSOCIATION MUSIQUES DE NUIT DIFFUSION – Cenon (33)
N° 51 23/01/25	<p>Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et CHOLLET (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre des requêtes introduites par M. BRUNET auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant visant à obtenir l'annulation de la majoration d'un forfait de post-stationnement.</p>	

N° 52 29/01/25	Signature d'une convention de prêt de matériel de sonorisation, pour une valeur de 2 424,51 € du 18/02 au 19/02/2025 dans le cadre de la programmation du spectacle des professeurs de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse à l'Agora Haut-Carré, initialement prévu le 28/01/2025 et reporté au 18/02/2025.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)
-------------------	---	---

Le conseil prend acte de ces décisions ».

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025**

Le secrétaire de séance,

Mathieu COLDEFY



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 4.5 - Régime indemnitaire

Le 20 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE,

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON, M. ALOY

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 3 : Etat annuel des indemnités des membres du Conseil municipal - Point d'information

Monsieur le Maire expose :

« L'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 rend obligatoire l'établissement d'un état annuel de l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil municipal.

La communication de ces indemnités est ici présentée pour l'année 2024 en montant annuel brut.

Nom	Prénom	Mandat	Indemnités de fonction	Remboursement de frais
ALOY	Dorian	Conseiller municipal délégué	5 322,58 €	
BALLIGAND	Isabelle Giselle	Conseillère municipale déléguée	6 926,59 €	301,60 €
BARDIN	Christian	Conseiller municipal	1 794,13 €	
BESNARD	Vincent	Adjoint au Maire	15 457,26 €	419,75 €

Nom	Prénom	Mandat	Indemnités de fonction	Remboursement de frais
BIMBOIRE	David	Conseiller municipal	1 794,13 €	
BONNIN	Jean Jacques	Adjoint au Maire	15 457,26 €	
BONORON	Simone	Conseillère municipale	1 794,13 €	
CASTAGNERA	Danièle	Adjointe au Maire	15 457,26 €	
CAZABONNE	Alain	Conseiller municipal	0,00 €	
CHABBAT	Chantal	Adjointe au Maire	15 457,26 €	
CHADEBOST	Jacqueline	Adjointe au Maire	15 457,26 €	
COLDEFY	Mathieu	Adjoint au Maire	15 457,26 €	
DE MARCO	Monique	Conseillère municipale	1 794,13 €	
DELGADO	Stephane	Conseiller municipal délégué	6 926,59 €	288,52 €
DESGUERS	Josiane	Conseillère municipale déléguée	5 322,58 €	
DUMONT	Maud	Conseillère municipale	1 519,08 €	
ERCHOUK	Salem	Adjoint au Maire	15 457,26 €	
FABRE-TABOURIN	Frédérique	Adjointe au Maire	21 654,80 €	
FARGUES	Frederic	Adjoint au Maire	15 457,26 €	
GARRIGUES	Guillaume	Conseiller municipal délégué	2 296,62 €	
GIRON	Charley	Adjoint au Maire	15 457,26 €	
GRESLARD NEDELEC	Denise	Conseillère municipale	1 794,13 €	615,80 €
HANOTIN	Guillaume	Conseiller municipal délégué	4 030,39 €	230,00 €
HELBIG	Fabienne	Conseillère municipale déléguée	2 296,62 €	
IRIART	Dominique	Conseillère municipale déléguée	6 926,59 €	
JEAN	Gérald	Conseiller municipal délégué	5 322,58 €	
JESTIN	Francois	Adjoint au Maire	21 654,80 €	
JOLIOT	Xavier	Conseiller municipal	1 794,13 €	
JOYON	Mathieu	Adjoint au Maire	15 457,26 €	
LAROSE	Jean Francois	Conseiller municipal délégué	6 926,59 €	
LARTIGUES	Noelle	Conseillère municipale déléguée	5 322,58 €	
LUDLOW	Jenny	Conseillère municipale déléguée	5 322,58 €	
MADRID	Isabel	Adjointe au Maire	15 457,26 €	
MARTILY	Amilcar	Conseiller municipal	1 549,08 €	
MICOINE	Hélène	Conseillère municipale déléguée	6 926,59 €	
PENE	Christian	Conseiller municipal délégué	6 926,59 €	
PEYRELONGUE	Olivier	Conseiller municipal	175,04 €	
QUELIER	Christine	Conseillère municipale	1 794,13 €	
RAMI	Isabelle	Conseillère municipale	1 794,13 €	
RONDEAU	Sophie	Adjointe au Maire	21 654,80 €	
ROSAY	Petra	Conseillère municipale	175,04 €	
SALLABERRY	Emmanuel	Maire	60 705,15 €	7 266,34 €

Nom	Prénom	Mandat	Indemnités de fonction	Remboursement de frais
SALLET	Jeanne	Adjointe au Maire	21 654,80 €	
SERRANO UZAC	Brigitte	Conseillère municipale déléguée	5 322,58 €	
THOMAS-PITOT	Laetitia	Adjointe au Maire	15 457,26 €	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, prendre acte de l'état annuel des indemnités des élus municipaux. »

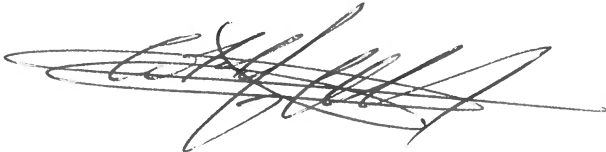
ADOPTE PAR 31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025**

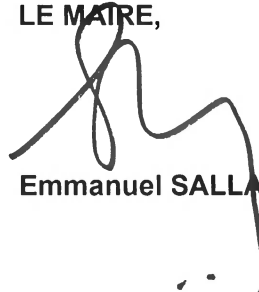
Le secrétaire de séance,

Mathieu COLDEFY




LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 5.3 – Désignation de représentants

Le 17 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. PEYRELONGUE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON, M. ALOY

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 4 : Conseils Participatifs de Quartier de Talence – Désignations de membres du collège des élus et personnalités – Modification

Monsieur le Maire expose,

« Par délibération en date du 27 février 2023, vous avez procédé à la nomination des personnalités désignées par le Conseil Municipal au sein des 6 Conseils Participatifs de Quartier.

Madame Marie-Thérèse MORERE, du Conseil Participatif de Quartier Peylanne, Plume la Poule, désignée par la majorité, est décédée à la fin de l'année 2024. L'ensemble des membres de cette instance a été attristé d'apprendre la disparition de cette conseillère dont ils retiendront l'implication sans faille, mais aussi la disponibilité et surtout la gentillesse.

Il convient néanmoins de procéder à son remplacement conformément aux termes de la charte des Conseils Participatifs de Quartier de Talence.

En conséquence, je vous propose de procéder à la nomination de Mme Corinne LINDOULSI pour le Conseil Participatif de Quartier Peylanne, Plume la Poule, sur proposition de la majorité municipale. »

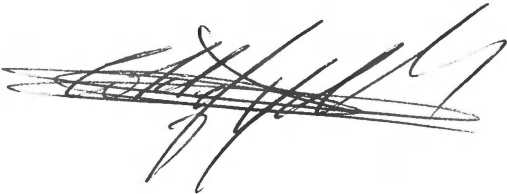
PAR 31 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025**

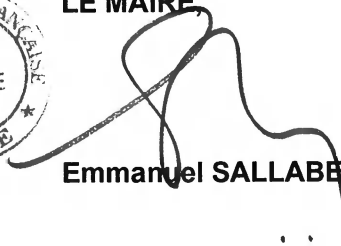
Le secrétaire de séance,

Mathieu COLDEFY



LE MAIRE

Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 8.9 - Culture

Le 17 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 5 : Convention d'objectifs Association Festival ODP #10 Edition 2025

Monsieur le Maire expose :

« L'édition 2024 du festival ODP Talence a connu un beau succès avec un nombre de festivaliers plus important encore que sur les éditions précédentes. Comme chaque année, il convient aujourd'hui de définir les conditions du partenariat entre l'organisateur de l'événement, l'association Festival ODP, et le propriétaire des lieux et principal soutien institutionnel, la ville de Talence, dans le cadre de la 10ème édition du Festival ODP TALENCE qui aura lieu du 11 au 15 juin 2025 au sein du Parc Peixotto.

Il est important de rappeler que ce festival, en plus de contribuer au rayonnement de notre ville permet de défendre une cause majeure. En effet, une partie des fonds du festival est reversée à l'œuvre des Pupilles qui intervient moralement et financièrement au profit de tous les enfants dont le parent sapeur-pompier (professionnel, volontaire ou militaire) est décédé en, ou hors service et des pupilles et familles des personnels administratifs et techniques des Services Départementaux.

En 2025, la Ville souhaite poursuivre ce partenariat en mettant gracieusement à disposition de l'association les locaux, le matériel ainsi que les agents nécessaires à l'organisation de cet événement. C'est l'objet de la présente convention.

En 2024, la convention accorde le versement d'une subvention de 90 000 €. C'est le même montant qui a été retenu pour cette année conformément à la délibération n°8 adoptée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 20/01/2025.

Cette édition sera par ailleurs identique à la précédente en matière d'activités proposées : l'ODP Kids avec de nombreux ateliers à destination des enfants (parcours pompiers, prévention des accidents domestiques, nouveaux partenariats avec les équipements culturels municipaux etc.), des événements gratuits accessibles à tous. Une soirée supplémentaire est toutefois ajoutée le 11/06/25 afin de célébrer les 10 ans du festival.

Pour poursuivre ce partenariat qui fait partie intégrante de Talence, je vous demande :

- D'approuver les termes de la présente délibération et m'autoriser à signer la convention d'objectifs 2025 jointe à la présente, avec l'association Festival ODP. »

PAR 36 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE (Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

4 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, Mme RAMI, Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout !)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025**

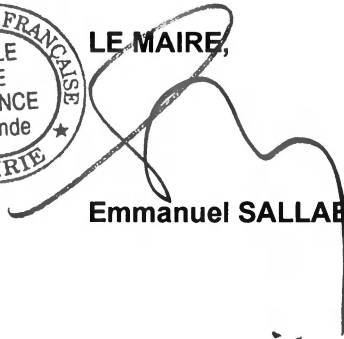
Le secrétaire de séance,

Mathieu COLDEFY



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 17 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE,

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NÉDÉLEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 23 : Rapport égalité Femmes/Hommes 2024

Madame HELBIG, Conseillère municipale déléguée à l'Égalité et à la lutte contre les discriminations, expose :

« L'article 61 de la loi du 4 août 2014 prescrit aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de présenter préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations de nature à améliorer cette situation.

Au-delà de cette disposition légale, la présentation de ce rapport annuel permet de faire un état des lieux précis, et ainsi de réinterroger nos actions en faveur d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans nos communes.

Je vous propose donc de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ».

PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025**

Le secrétaire de séance,

Mathieu COLDEFY



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Le 17 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 6 : Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Conformément aux dispositions du Code général des Collectivité Territoriales et de l'article 107 de la loi NOTRe, du 7 août 2015, et de son décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016, vous venez d'entendre le rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

Je vous propose donc d'en débattre. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, prend acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport présenté.

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

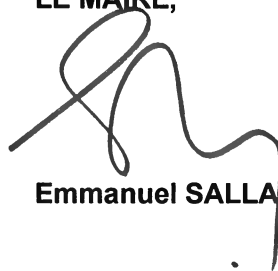
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025**

Le secrétaire de séance,

Mathieu COLDEFY



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 17 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 7 : Subvention au Centre Social Bagatelle – Année 2025

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le Conseil Municipal du 20 janvier 2025 a approuvé l'attribution de subventions aux diverses associations talençaises.

Afin de compléter cette attribution, je vous propose aujourd'hui d'allouer une subvention au Centre Social Bagatelle, conformément au tableau ci-après.

Malgré le contexte financier contraint, la Ville s'est engagée à reconduire le montant des subventions allouées en 2024. Suite au départ du directeur du Centre Social, la Ville a convenu avec la fondation Bagatelle de mettre à disposition un agent municipal pour assurer ces fonctions. La subvention allouée pour 2025 prend en compte la différence de coût pour le Centre Social liée à la rémunération du futur directeur.

ARTICLE 6574 – FONCTION 4221

Centre Social de Bagatelle

81 000 €

Je vous demande également d'autoriser Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les conventions ou leurs avenants passés avec le Centre Social de Bagatelle. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025**

Le secrétaire de séance,

Mathieu COLDEFY



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Le 17 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 8 : Signature d'une convention de servitude de passage de câble souterrain au profit d'ENEDIS – Parcelle AN 679 23 rue Camille Pelletan

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué au Patrimoine Communal, expose :

« Dans le cadre de l'amélioration du réseau de distribution électrique, ENEDIS a sollicité l'autorisation de la Ville pour modifier des bornes existantes et poser un câble basse tension.

Pour ce faire, ENEDIS propose la conclusion d'une servitude de passage sur une bande de terrain d'un mètre de large sur une longueur totale d'environ 1 mètre afin de permettre l'installation d'un câble basse tension, ainsi que la pose d'un coffret en remplacement de l'existant, le long du cours Gambetta en limite avec le square Pineau. La conclusion de cette convention aura pour effet d'interdire la réalisation de constructions ou plantations sur l'emprise de la servitude.

Compte tenu de la superficie réduite de la zone occupée, aucune indemnité n'est prévue en contrepartie de cette convention.

Maître Édouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'authentifier la convention aux frais d'ENEDIS.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver la constitution de cette servitude de passage au profit de la société ENEDIS domiciliée Tour ENEDIS 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex concernant la parcelle AN 679 située 23 rue Camille Pelletan à Talence,
- De bien vouloir m'autoriser à signer la convention de servitude et les documents relatifs à ce dossier »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025**

Le secrétaire de séance,

Mathieu COLDEFY



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Le 17 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 9 : Règlement du Budget Participatif – Modification

Madame RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne, expose :

« Par délibérations en date des 12/12/2016, 12/04/2018, 15/04/2019, 8/07/2019, 01/02/2021 et 12/12/2022, nous avons adopté puis modifié le règlement du Budget Participatif. Pour rappel, ce dispositif a pour but d'associer les citoyens à l'utilisation et aux orientations des finances publiques. Il permet aux habitants de la Ville de proposer puis de voter l'utilisation d'une partie du budget investissement sur la base de projets d'intérêt général relevant de la compétence de la Ville.

Ce dispositif participatif a un bilan positif puisque depuis 2017, 322 projets ont été proposés par les habitants, 187 projets ont été soumis au vote et 76 projets réalisés ou en cours de réalisation. Le dispositif est reconduit en 2025 pour sa sixième édition et l'appel à projet débutera le lundi 3 mars.

Le Budget Participatif étant un outil de participation évolutif qui s'adapte aux besoins et au contexte général dans lesquels il s'inscrit, il nous paraît opportun, à nouveau, d'apporter des modifications à son règlement. Aussi, compte tenu de la situation financière de notre pays, et

dans le souci d'envisager de faire des économies, il est proposé de diminuer le montant du budget participatif en limitant son montant à 200 000 €, ce qui correspond à la somme qui avait été attribuée par le conseil municipal en 2016.

Cette proposition a été débattue puis validée par le groupe de travail «Participation Citoyenne» lors de sa séance du 24 janvier dernier. Pour rappel, ce groupe de travail, créé par délibération le 8 juillet 2020, est chargé d'évaluer le dispositif du Budget Participatif et de le faire évoluer pour le rendre plus conforme aux attentes des Talençais et pour permettre aux services de la ville un meilleur suivi des projets.

Il est donc proposé aujourd'hui de modifier l'article 4 du règlement, relatif au montant alloué aux projets. Ce montant passerait de 350 000€ à 200 000€.

Il est à noter que ce nouveau montant se situe dans la moyenne de ceux proposés par les villes de 20 000 à 50 000 habitants à l'échelle nationale, dont Talence, avec ses 44 000 habitants, fait partie.

Il est également proposé de modifier l'article 11 du règlement sur les points suivants :

- Le nombre de projets lauréats, fixé à 12 au maximum, est maintenu.
- Au vu de la réduction du montant de l'enveloppe allouée au projet, le montant total d'un projet ne pourrait pas excéder 100 000 €. Cependant, si le projet a une portée communale et concerne l'ensemble des Talençais, il pourrait être abondé financièrement par la municipalité pour être réalisé.

Je vous propose donc d'approuver le nouveau règlement du Budget Participatif joint à la présente délibération. »

ADOpte PAR 32 POUR

1 VOIX CONTRE (M. JOLIOT – Talence debout !)

8 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025**

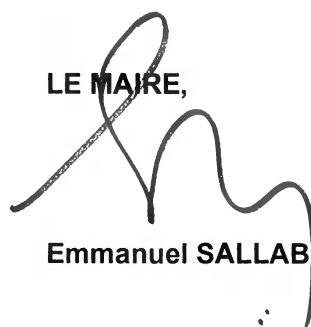
Le secrétaire de séance,

Mathieu COLDEFY



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 17 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 10 : Scène partenaire - Signature d'un tableau budgétaire et d'un avenant à la convention cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2024-2027

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Lors de la séance du 18 décembre 2023, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la signature d'une convention cadre « Scène partenaire » avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (l'IDDAC). Cette convention va permettre un soutien financier pour l'organisation de plusieurs spectacles vivants des saisons culturelles à venir.

L'avenant à cette convention qui vous est proposé, pour le premier semestre de l'année 2025, vise 2 objectifs :

- 1- Poursuivre les grands axes du partenariat culturel et artistique dans une perspective de mise en commun de moyens au service d'une politique publique de la culture.
- 2- Prévoir la répartition financière dans le cadre du soutien aux compagnies locales pour le premier semestre de l'année 2025.

Conformément à l'objectif n°2, et dans le cadre de la programmation de spectacles vivants proposée par la ville et de notre partenariat avec l'IDDAC ayant comme mission, entre autres, l'aide à la création et à la diffusion, le service culturel, en co-organisation avec l'IDDAC, accueille :

- La compagnie Ar'Khan pour le spectacle « MEHMAN » prévu le 20 février 2025 au Dôme pour 1 représentation (1 tout public)
- La compagnie Révolution pour le spectacle « HI-FU-MI » prévu les 17 et 18 avril 2025 au Dôme pour 3 représentations (1 tout public + 2 scolaires)

Cette co-organisation implique un soutien financier de l'IDDAC sur ces spectacles et les modalités de prise en charge financière sont prévues de la manière suivante : Partage des coûts et des recettes à hauteur de 33% pour l'IDDAC et de 67% pour la ville de Talence.

Afin de formaliser le partenariat de co-organisation avec l'IDDAC, je vous propose d'approuver l'avenant à la Convention cadre de coopération publique « Scène partenaire » et le tableau budgétaire joint. »

Après délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur ce projet et habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférent

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025**

Le secrétaire de séance,

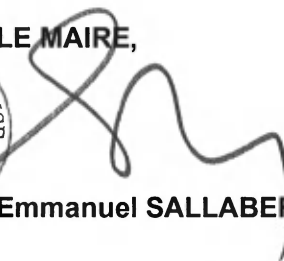
Mathieu COLDEFY



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 17 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 11 : Renouvellement de la convention d'objectifs entre l'association Mix-Cité et la Ville de Talence

Monsieur ERCHOUK, Adjoint délégué à la Cohésion sociale, aux Politiques de prévention et à la Politique de la ville, expose :

« MIX-CITE Centre Social et Culturel de Talence est un partenaire et un acteur de la politique de développement social local notamment pour le quartier sud de la Ville.

Son projet s'inscrit dans une logique de développement des quartiers mais en conservant toujours l'ambition de son intégration au projet de la Ville.

Présente dans les locaux du Dôme, l'association a renouvelé son agrément de la Caisse d'Allocations Familiales autour de trois orientations :

- Accompagner les parents dans l'exercice de leurs fonctions parentales
- Contribuer au vivre ensemble
- Favoriser l'égalité des chances

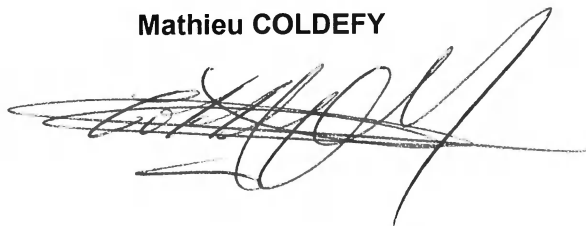
Aussi, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec le Centre Social et Culturel Mix-Cité. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

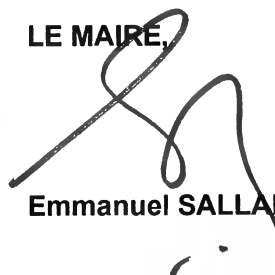
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025**

Le secrétaire de séance,

Mathieu COLDEFY



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

Le 17 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GREGLARD-NÉDÉLEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 12 : Renouvellement de la mise à disposition d'agents communaux auprès du Centre Animation Jeunesse

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 31 janvier 2022 vous aviez autorisé Monsieur le Maire à renouveler pour trois ans la mise à disposition de trois agents auprès du Centre Animation Jeunesse (CAJ) à compter du 1/03/2022.

Afin de poursuivre les actions menées en faveur des adolescents, je vous propose de reconduire cette mise à disposition à compter du 01/03/2025 et de la manière suivante :

- Un animateur principal 2^{ème} classe à temps complet du 01/03/2025 au 09/03/2025
- Un adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet du 01/03/2025 au 29/02/2028
- Un adjoint d'animation à temps complet du 01/03/2025 au 29/02/2028

Conformément au décret n°2008-580 du 18/06/2008, il convient que le Centre Animation Jeunesse rembourse à la ville les rémunérations des agents mis à disposition.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention de mise à disposition du personnel communal jointe à la présente et à signer toutes les pièces afférentes. »

Adopté par 40 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. FARGUES – Talence, ensemble)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025**

Le secrétaire de séance,

Mathieu COLDEFY



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la FPT

Le 17 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NÉDÉLEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 13 : Mise à disposition d'un agent communal auprès de la fondation de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux-Bagatelle

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« La fondation de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux-Bagatelle a pour objet d'assurer une mission de service public sur le territoire en matière sanitaire, médico-sociale, sociale et de formation.

La Maison de Santé Protestante de Bordeaux-Bagatelle porte à ce titre un centre social.

L'Administration s'est fixée pour mission d'accompagner et de soutenir les centres sociaux dans la mise en œuvre de leur projet social visant à rompre l'isolement des habitants, prévenir et réduire les exclusions, renforcer les solidarités entre les personnes et assumer un rôle social au sein d'un collectif sur le territoire.

Le centre social de Bagatelle devant faire face à la démission de son directeur à compter du 31 mars 2025, je vous propose de mettre à disposition, dans le cadre du mécénat de

compétences, un agent de la ville, animateur principal de 2^{ème} classe, pour assurer la direction de la structure.

La ville souhaite en effet accompagner le centre social de Bagatelle pour identifier et mettre en œuvre un modèle socio-économique viable à terme.

Il est proposé une mise à disposition de 18 mois, du 10/03/2025 au 09/09/2026.

Conformément au décret n° 2022-1682 du 27 décembre 2022, il convient que la fondation de Bagatelle rembourse à la ville les rémunérations de l'agent mis à disposition.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire

- à signer la convention de mise à disposition d'un agent, animateur principal de 2^{ème} classe, pour 18 mois, du 10/03/2025 au 9/09/2026 jointe à la présente et à signer toutes les pièces afférentes. »

Adopté par 40 VOIX POUR
1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence debout !)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025**

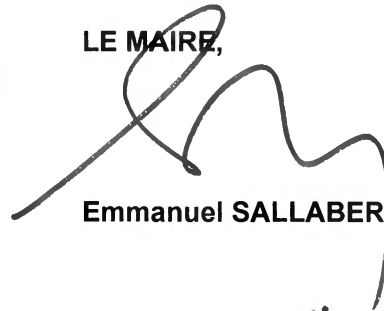
Le secrétaire de séance,

Mathieu COLDEFY



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 17 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NÉDÉLEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 14 : Recrutement de quatre Maîtres-Nageurs Sauveteurs en contrat de 7 mois au Stade Nautique Henri Deschamps

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite aux besoins estivaux du stade nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter quatre Éducateurs sportifs des activités de la natation – Maîtres-Nageurs Sauveteurs de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ces postes seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

1) Assurer la sécurité et la surveillance des usagers

- Surveiller les bassins, les plages abords et les différents équipements de l'établissement (conformément au planning établi en application du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours)
- Faire respecter le règlement intérieur de l'établissement

- Respecter et mettre en application le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours
- Appliquer les consignes en matière de sécurité Etablissement Recevant Public
- Gérer les conflits éventuels avec les usagers

2) Encadrer, préparer et réaliser les activités pédagogiques et éducatives de l'établissement

- Activités pédagogiques auprès des scolaires (écoles maternelles et primaires) : aménagement des bassins avec installation du matériel, prise en charge de l'accueil des enfants, enseignement de la natation, mise en œuvre et suivi du projet pédagogique, évaluation des acquis des élèves
- Cours, entraînements et stages de l'Ecole de natation : préparation, encadrement, coordination et réalisation des cours
- Préparation, coordination, encadrement et réalisation des activités d'animation proposées par l'établissement (notamment les différents cours d'aqua forme type aquagym, aqua bike, circuit training ..., éveil aquatique, stages pédagogiques auprès de structures d'accueil ou associatives...)
- Être force de proposition et mettre en œuvre des projets et d'actions en direction du public (animation, événement, diversification des activités de l'établissement ...)

3) Assurer la mise en place des bassins (gestion du robot de nettoyage des bassins, gestion de la couverture du bassin olympique, installation et rangement des lignes d'eau) et la gestion des différents équipements (aileron mobile, couverture du bassin, boule à vague ...)

Missions annexes :

- Missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture de l'établissement, entretien du matériel pédagogique et de secours, entretien des locaux et en particulier de l'infirmerie (désinfection après chaque intervention), contrôle de la qualité de l'eau, polyvalence (aide auprès des autres services de l'établissement)
- Accompagnement de l'équipe saisonnière pendant la période estivale (devoir d'exemplarité, de conseils, management, relayer les informations importantes à la hiérarchie en cas de difficultés)
- Prise en responsabilité de l'établissement en l'absence de l'équipe de direction et assurer la fonction de chef de bassin en l'absence de ce dernier (week-end, période estivale, soirée...)
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, Règlement intérieur ...)
- Être force de proposition pour la mise en œuvre de projets et d'actions d'amélioration générale de l'établissement
- Participer à la gestion administrative du secteur surveillance et pédagogie

Périodicité :

Les postes sont prévus à temps complet à compter du 01/04/2025.

Rémunération :

Compte tenu des difficultés de recrutement, la rémunération, allouée fixée en référence au grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportifs, est calculée de la façon suivante au prorata du temps de travail :

- Traitement indiciaire en référence au 5^{ème} échelon (IM 377) du grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportifs
- IFSE groupe de fonction B1 soit 523.97 € brut

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer quatre emplois non permanents d'Éducateurs sportifs des activités de la natation – Maîtres-Nageurs Sauveteurs de catégorie B au sein du service Stade Nautique Henri Deschamps à compter du 01/04/2025.

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025**

Le secrétaire de séance,



LE MAIRE,

Mathieu COLDEFY

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 17 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NÉDÉLEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 15 : Recrutement d'un assistant bibliothécaire au service médiathèques

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mutation d'un agent titulaire du poste d'assistant bibliothécaire au service médiathèques, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des assistants de conversation du patrimoine et des bibliothèques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

Mission d'assistant(e) de conservation en équipe adulte

- Participer à l'élaboration de la Politique Documentaire en cours.
- Acquérir et traiter les documents dans les domaines d'acquisition attribués.
- Veiller à l'actualisation, au renouvellement et à la valorisation des collections

- Accueillir le public dans les Médiathèques du réseau.
- Renseigner, orienter et conseiller les publics.
- Assurer la surveillance et la sécurité des espaces publics. Faire respecter le règlement des Médiathèques.
- Élaborer et animer des actions de médiation des domaines attribués (présentations thématiques, ateliers, clubs lecture...). Evaluer ces actions et réaliser les bilans.
- Participer à l'encadrement de l'équipe adultes en concertation avec le N+1.

Mission d'assistant(e) de conservation en général

- Participer au suivi et à la gestion des réservations.
- Suivre les dossiers de rappel (édition/vérifications/rerelations avec l'utilisateur...).
- Piloter et/ou participer à des groupes projets transversaux.
- Promouvoir les services des Médiathèques.

MISSIONS ANNEXES :

- Accueillir et accompagner des stagiaires.
- Participer à des temps d'accueil ponctuels sur d'autres secteurs (Espace Public Numérique, accueil, jeunesse) ou sur l'autre bibliothèque du réseau.
- Accueillir tout type de groupe en lien avec le secteur d'affectation.
- Produire des contenus pour le portail.
- Installer les matériels nécessaires à la mise en place des animations (sonorisation, vidéoprojecteur, préparation et aménagement de salles...).
- Participer aux diverses animations du secteur Adulte et du réseau des médiathèques : lectures, accueil des scolaires, accueil d'intervenants...
- Participer à la Nuit des Bibliothèques (événement annuel).
- Effectuer une veille professionnelle régulière dans le domaine de l'informatique documentaire et des développements numériques en bibliothèque (applications et services numériques).

SPÉCIFICITÉS :

- Disponibilité en dehors des horaires habituels pour des animations et actions particulières.
- Travail du mardi au samedi (1 samedi libéré sur 2).

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/03/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

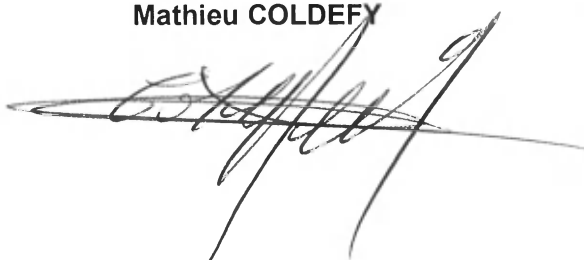
- Créer un emploi d'assistant bibliothécaire de catégorie B au sein du service des médiathèques, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques à compter du 01/03/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

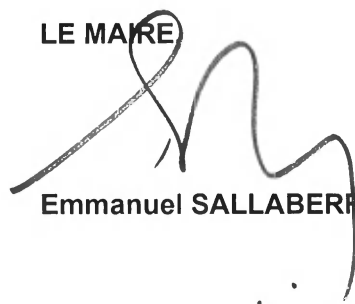
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025**

Le secrétaire de séance,

Mathieu COLDEFY



LE MAIRE



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 17 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NÉDÉLEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 16 : Recrutement d'un électricien au Centre Technique Municipal

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mutation d'un agent titulaire occupant un poste d'électricien au centre technique municipal, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Réaliser des actions de maintenance préventive et curative dans les bâtiments
- Réaliser des travaux électriques à partir d'un descriptif ou schéma en basse tension et très basse tension
- Suivre la maintenance de l'éclairage public (relevés, dépannages, remplacement)
- Consigner les installations électriques (armoire tableau général basse tension et

- armoire éclairage public)
- Assurer la permanence sono et l'enregistrement du conseil municipal ainsi que diverses demandes de sonorisation par exemple pour les écoles, associations, inaugurations ...
 - Assurer l'installation électrique des manifestations (câblage, prise, éclairage, sono)
 - Poser les illuminations de fin d'année (sapin et motifs)

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/03/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'un électricien de catégorie C au sein du centre technique municipal, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à compter du 01/03/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025**

Le secrétaire de séance,

Mathieu COLDEFY



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 17 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NÉDÉLEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 17 : Recrutement d'un ATSEM de polyvalence au service enfance

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour donner suite au départ à la retraite d'un agent titulaire du poste d'ATSEM de polyvalence au sein du service enfance, la collectivité doit recruter un fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles ou des Adjoints techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

Assurer l'entretien des locaux (sauf classes)

- Assurer la propreté constante des locaux, du mobilier et du matériel utilisé
- Garantir la propreté des sanitaires

- Pendant les périodes de congés scolaires, participer aux travaux de nettoyage approfondi
- Organiser méthodiquement son travail en fonction du planning et des consignes orales ou écrites
- Manipuler et porter des matériels et des machines
- Aspirer, balayer, laver, dépoussiérer des locaux, des surfaces, des plafonds
- Respecter les conditions d'utilisation des matériels et des produits
- Assurer le réapprovisionnement quotidien des locaux en produits d'hygiène (papier WC, essuie-mains, savons...)
- Effectuer l'entretien du linge

Contrôler l'état de propreté des locaux

- Vérifier l'état de propreté des locaux
- Respecter la discrétion requise lors des interventions dans les locaux occupés
- Détecter les anomalies ou dysfonctionnements et les signaler au chef d'équipe

Assurer l'entretien courant et le rangement du matériel utilisé

- Nettoyer les matériels et les machines après usage
- Ranger méthodiquement les produits après utilisation

Contrôler l'approvisionnement en matériel et en produits

- Vérifier la quantité et la qualité des produits
- Réaliser les commandes et les transmettre au service

Préparer, organiser et encadrer le temps de restauration

- Assurer la réception et le contrôle de la livraison des repas
- Mettre en œuvre les techniques de préparation des repas dans le respect des règles d'hygiène (relevé des températures, prélèvement d'échantillons...)
- Vérifier les préparations culinaires (goût, qualité, présentation...)
- Pointer et comptabiliser les présents à la cantine dans chaque classe pour mettre à jour les répartitions par service
- Installer les tables, les chaises, les assiettes, les couverts
- Participer à l'assistance et à l'accompagnement des enfants pendant le temps de repas
- Réapprovisionner les tables
- Réaliser le pointage informatique de la restauration

Entretenir les locaux de la restauration et le matériel

- Réaliser l'entretien de l'ensemble de la zone de restauration (salle de plonge, salle de préparation, restaurant) en conformité avec les règles d'hygiène et les procédures HACCP
- Entretenir et nettoyer le matériel (les éviers, les poubelles et leur local de stockage, les meubles inox, les armoires froides, les bains-marie...)
- Nettoyer les tables, mettre le couvert et desservir
- Assurer la plonge de l'ensemble de la vaisselle
- Ranger la vaisselle, le réfectoire et la cuisine

Communiquer avec l'ensemble des partenaires

- En dialoguant au quotidien avec le chef d'équipe et l'ensemble de ses collègues
- En transmettant toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'activité
- En partageant avec le service et le chef d'équipe sur le fonctionnement ou les difficultés
- En participant au temps de réunions

MISSIONS ANNEXES :

- Assurer les remplacements des ATSEM de classes en fonction des modalités prévues dans l'annualisation
- Assurer des remplacements sur d'autres écoles en cas de nécessité de service
- Assurer les missions d'agents de service sur les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) en cas de nécessité de service

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 11/03/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles ou des Adjointes techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

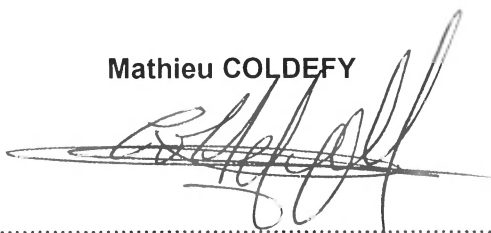
- Créer un emploi d'ATSEM de polyvalence de catégorie C au sein du service enfance, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles ou des Adjointes techniques à compter du 11/03/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025**

Le secrétaire de séance,

Mathieu COLDEFY



LE MAIRE

Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 17 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NÉDÉLEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 18 : Recrutement d'un Directeur cohésion territoriale à temps non complet

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« La volonté de créer une direction de cohésion territoriale est motivée par la nécessité de regrouper l'ensemble des professionnels qui agissent sur le terrain au profit de publics en difficulté, dans une seule et même direction, guidée par un même projet.

Depuis le développement de différents corps de métiers au sein de la municipalité, de nombreuses actions, méthodes de travail et cultures professionnelles se sont développées au sein de services et directions diverses.

Ces professionnels partagent cependant de nombreux points communs. Ils interviennent auprès des mêmes publics, rencontrent des sujets et problématiques similaires, tout en travaillant avec les mêmes partenaires. Il apparaît donc approprié de les regrouper dans une seule et même direction afin de gagner en complémentarité et en lisibilité tant pour les professionnels, pour l'ensemble des agents de la mairie que pour les partenaires extérieurs.

Dans cette perspective, la collectivité doit recruter un fonctionnaire ou contractuel de catégorie A afin d'occuper le poste de directeur cohésion territoriale et répondre aux besoins de cette nouvelle direction.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Attachés Territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 5° du Code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

- **Structurer la Direction et ses nouvelles missions, accompagner la montée en charge des nouvelles activités et en assurer le management stratégique et opérationnel de la Direction**
 - Soutenir la conduite du changement dans le contexte de réorganisation
 - Accompagner la démarche stratégique de définition des nouvelles orientations
 - Contribuer à la définition des projets s'inscrivant dans le champ de compétence
 - Développer des outils d'analyse et d'évaluation des résultats et garantir la fiabilité des informations et données transmises aux décideurs
 - Définir, suivre et analyser les indicateurs de pilotage de la direction
 - Etablir et suivre le budget de la direction
- **Piloter les activités transversales de la direction**
 - Soutenir le coordinateur du CLSPD
 - Inscrire le dispositif PRE/PAE en transversalité
 - Positionner l'animation sociale des quartiers comme support au développement social local
 - Accompagner le portage de la politique parentalité de la commune
 - Être en veille sur les évolutions réglementaires et les opportunités de développement (appels à projet)
- **Veiller à la bonne articulation de la direction en transversalité au sein de la collectivité et avec les partenaires**
 - Animer et développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs internes et externes à la collectivité
 - Identifier des synergies au sein du territoire
 - Représenter la collectivité au sein d'instances partenariales
 - Proposer des préconisations aux élus

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet (15%) à compter du 01/03/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emploi des Attachés à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de Directeur cohésion territoriale à temps non complet de catégorie A ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux à compter du 01/03/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025**

Le secrétaire de séance,

Mathieu COLDEFY



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 17 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NÉDÉLEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 19 : Recrutement d'un Chef de service développement territorial

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la création de la nouvelle Direction Cohésion Territoriale, la collectivité doit recruter un fonctionnaire ou contractuel de catégorie A afin d'occuper le poste de Chef de service développement territorial et répondre aux besoins de cette nouvelle direction.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Attachés Territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

- **Assurer le management de son service**
 - Conduire le changement dans le cadre d'une nouvelle organisation de service : assurer une meilleure connaissance, communication et entre les différents corps de métier, définir un projet de service
 - Animer opérationnellement les équipes sur le terrain afin notamment d'assurer une présence active de proximité, prévenir et gérer les situations conflictuelles, lever les incompréhensions entre les personnes et les institutions, mettre en relation avec les institutions
 - Organiser et animer des temps d'échange avec les agents placés sous sa responsabilité
 - Assurer la communication ascendante, descendante et transversale dans son domaine d'intervention
 - Créer et mettre en œuvre des outils de veille sociale et technique (gestion de conflits, incidents, dégradations etc.)
 - Suivre et analyser les indicateurs de pilotage de l'activité
- **Animer et développer le travail partenarial**
 - Animer et développer le partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire : bailleurs sociaux, centres sociaux, prévention spécialisée, institutions, associations, services de la Ville, etc.)
 - Participer aux différentes instances de coordination existante au sein de la ville et notamment celles en lien avec la prévention de la délinquance
- **Inscrire le projet de tiers-lieu dans un projet de service global**
 - Construire le projet social du tiers-lieu : besoins, mode d'intervention, les ressources, etc.
 - Evaluer l'impact du tiers-lieu et proposer si besoin des perspectives d'évolution
 - Inscrire le tiers-lieu dans l'écosystème partenarial
- **Apporter un appui technique et soutenir les pratiques professionnelles**
 - Conseiller en matière d'éthique et de déontologie
 - Analyser des situations sociales
 - Garantir le respect de la déontologie

MISSIONS ANNEXES :

- Assurer une permanence d'écrivain public
- Répondre aux appels à projet permettant de soutenir l'action du service
- Suivre le budget du service

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/03/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emploi des Attachés à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

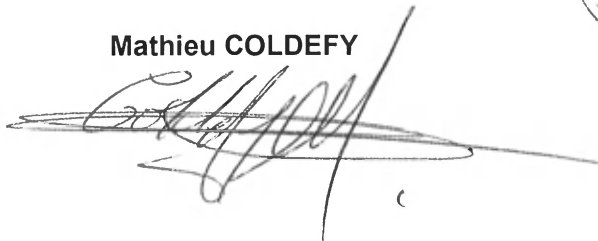
- Créer un emploi de Chef de service développement territorial de catégorie A ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux à compter du 01/03/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025**

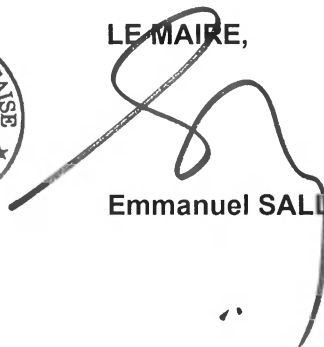
Le secrétaire de séance,

Mathieu COLDEFY



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 17 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NÉDÉLEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 20 : Création d'un poste de chauffeur au service régie transports

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour répondre à un besoin du service « régie transports », la collectivité doit recruter un agent chauffeur en transport de personnes, fonctionnaire ou contractuel de catégorie C.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- En charge de la conduite des cars et/ou des minibus de la régie
- Transports des publics talençais enfants/jeunes/seniors
- Pendant les heures creuses contrôle des véhicules en régie : niveaux huile refroidissement, pressions pneus, fonctionnement ceintures de sécurité, présence équipements de bord, balais essuie-glace, vérification échéances auto-bilan, état carrosserie, carnets de bord, extincteurs...
- Entretien intérieur cars et minibus selon planning

- Nettoyage extérieur cars et minibus selon planning
- Être en collaboration avec le centre technique municipal

Exécution technique :

- Prise de service et fin de service au centre technique municipal
- Réception billets collectifs valant ordre de mission bureau régie
- Enregistrements des données tachygraphes des cars via cartes et clés
- Veiller au strict respect des temps de conduite et de repos
- Echéances visites techniques à surveiller
- Carnet de bord du véhicule à compléter

Méthodes préconisées :

- Rendre compte de l'activité transport quotidiennement à la régie
- Remonter tous dysfonctionnements à la hiérarchie
- Signaler tous incidents mécaniques et logistiques
- Anticiper – diagnostiquer – solutionner

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/03/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de chauffeur de catégorie C au sein du service régie transports ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à compter du 01/03/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025**

Le secrétaire de séance,

Mathieu COLDEFY



LE MAIRE

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 17 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NÉDÉLEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 21 : Convention d'objectifs et de mise à disposition d'infrastructures sportives entre la Ville et les associations sportives talençaises

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« Comme chaque année, la Ville, propriétaire d'infrastructures sportives, apporte son soutien au secteur associatif sportif, à travers la mise à disposition de lieux de pratiques sportives.

A ce titre, certaines associations bénéficient d'heures d'utilisation des locaux, de façon annuelle ou ponctuelle impliquant la signature d'une convention d'objectifs, et de mise à disposition.

Cette dernière permet de fixer, pour une ou plusieurs années, les engagements respectifs de chacun autour d'un projet défini, incluant notamment le développement du sport pour tous, du sport santé, et favorisant le lien social et le vivre ensemble.

Cela étant exposé, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer ces conventions d'objectifs et de mise à dispositions d'infrastructures sportives, jointes à la présente, ainsi que tous les avenants subséquents. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

Sauf pour :

- FC Talence :
39 VOIX POUR
2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (M. CAZABONNE, M. ALOY – Talence, ensemble)

- UST Boxe :
40 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. ERCHOUK – Talence, ensemble)

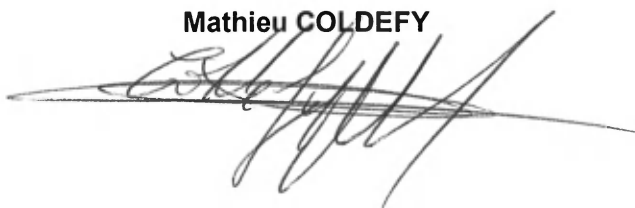
- UST Athlétisme :
40 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. DELGADO – Talence, ensemble)

- UST Gymnastique :
40 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. LAROSE – Talence, ensemble)

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025

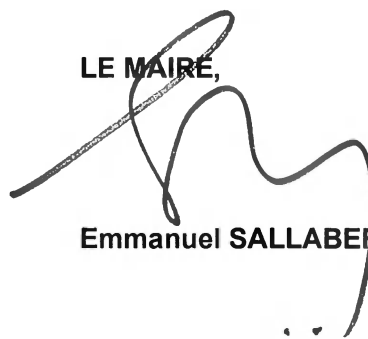
Le secrétaire de séance,

Mathieu COLDEFY



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 17 février 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme BONORON, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme MADRID (procuration à Mme FABRE-TABOURIN), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NÉDÉLEC), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme ROSAY (procuration à M. PEYRELONGUE)

ABSENTS : Mme CHADEBOST, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu COLDEFY

N° 22 : Convention de mise à disposition de locaux par le Crous Bordeaux-Aquitaine

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Vie étudiante, expose :

« Depuis septembre 2021, le service Jeunesse et Vie Étudiante en charge de la coordination du Café Papote, anime ce rendez-vous sur le campus un mardi sur deux en dehors des vacances universitaires, afin d'aller à la rencontre des étudiants. Cette action, issue d'une initiative durant le confinement de 2020 afin de rompre avec l'isolement, s'organise désormais autour d'un réseau de partenaires agissant en faveur des étudiants dans les champs de la santé, de la culture et de la prise d'autonomie vers leur vie adulte. Chaque année 200 étudiants bénéficient de ce temps d'échanges, de rencontres et de partages et découvrent les structures qui leurs sont destinées et les dispositifs qu'ils peuvent activer.

Depuis septembre 2024, suite aux travaux mis en œuvre au Restaurant Universitaire 1, le Café Papote s'est installé au Restaurant Universitaire 2 « le vent debout ». Cette nouvelle localisation, située à la croisée de diverses filières universitaires, bénéficie d'une fréquentation toujours aussi régulière du public étudiant.

Afin de soutenir le Café Papote et de permettre d'accueillir les étudiants dans les meilleures conditions, le Crous Bordeaux - Aquitaine propose la mise à disposition d'un local aménagé.

Afin de consolider cette action à destination des étudiants et de poursuivre notre accompagnement sur le Campus.

Il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention jointe à la présente avec le Crous Bordeaux - Aquitaine,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette dernière. »

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 18 février 2025**

Le secrétaire de séance,

Mathieu COLDEFY



LE MAIRE

Emmanuel SALLABERRY

